

Annexe 4 - Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de danse en classes de première de la voie générale à compter de la rentrée scolaire 2026 et terminale de la voie générale à compter de la rentrée scolaire 2027

Le programme d'enseignement de spécialité de danse en classe de première et en classe de terminale de la voie générale institue un programme limitatif défini et actualisé régulièrement par publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports qui enrichit les thèmes d'étude par des références à des œuvres, à des artistes ou à des courants.

Conçu en lien avec le ministère de la Culture, il constitue un dénominateur commun et assure la qualité et le renouvellement des contenus d'enseignement. Il vient nourrir le partenariat avec la structure culturelle. Il oriente les sujets des épreuves certificatives, garantissant ainsi le caractère national du baccalauréat. Il fait l'objet d'une actualisation régulière.

Les programmes limitatifs pour l'enseignement de spécialité de danse en classes de première et terminale de la voie générale sont définis conjointement comme suit.

La note de service du 10 juin 2022 fixant le programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de danse en classe de première à compter de la rentrée scolaire 2022 est abrogée à la rentrée scolaire 2026 et la note de service du 10 juin 2022 fixant le programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de danse en classe terminale à compter de la rentrée scolaire 2022 est abrogée à la rentrée scolaire 2027.

À compter de la rentrée scolaire 2026 en classe de première et à compter de la rentrée scolaire 2027 en classe terminale, les références sont les suivantes :

- Une œuvre : *Rosas danst Rosas* de Anne Teresa De Keersmaeker.
- Un artiste et sa démarche artistique : Angelin Preljocaj.
- Un courant : « De la rue à la scène ». Il s'agit d'appréhender la manière dont certains danseurs et chorégraphes issus des danses urbaines ont investi la scène française et internationale. En quoi l'arrivée de ces nouveaux chorégraphes a repris ou interrogé les codes de la création artistique ? Cette thématique pourra être abordée à travers le parcours d'un, d'une ou de plusieurs chorégraphes, ou d'une compagnie.